

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2025-023

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 07 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

02.07.2025

DATE D'AFFICHAGE

03.07.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxxxxx

Madame LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Régularisation des loyers – Logement sis 16, rue Jean Caudron.

Vu le bail d'habitation au profit de Monsieur et Madame Patrick ROBQUIN en date du 04/11/2019 ;
Vu le dossier de diagnostic de performance énergétique (DPE) qui classe ce logement en F
(logement économe) ;

Vu la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui interdit, à compter du 24 août 2022, toute
augmentation de loyer des logements du parc privé classés F et G au titre de la DPE. La loi
précise que ces dispositions s'appliquent pour les contrats de location conclus, renouvelés ou
tacitement reconduits après cette date. Une augmentation de loyer ne pourra avoir lieu que si des
travaux de rénovation énergétique permettent la sortie du statut F (c'est-à-dire l'atteinte à minima
de la classe E) démontrée par la réalisation d'un nouveau DPE après la réalisation de ces mêmes
travaux.

Considérant que ce logement est concerné par la mesure du gel des loyers ;

Considérant que le loyer portant sur ce logement a fait l'objet d'une révision annuelle suivant la
variation de l'indice de référence des loyers (INSEE) ;

Il convient de procéder à une régularisation des loyers depuis novembre 2022 à juillet 2025 (loyer
mensuel de référence : 671,04 €), comme suit :

Années (mois)	Loyers	Loyers perçus	Trop perçu (régularisation)
Année 2022 (11/12)	1.342,08 €	1.385,83 €	43,75 €
Année 2023	8.052,48 €	8.379,05 €	326,57 €
Année 2024	8.052,48 €	8.624,88 €	572,40 €
Année 2025 (01 à 07)	4.697,28 €	5.031,18 €	333,90 €
TOTAL	22.144,32 €	23.420,94 €	1.276,62 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 002-210205860-20250707-D2025023-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le remboursement des sommes trop perçues.
- Prend acte que le loyer de référence s'élève à 671,04 €.
- Prévoit le virement de crédit suivant :

Chapitre 67 / Compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) : + 1.000 €

Chapitre 011 / Compte 615231 (Voiries) : - 1.000 €.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AINSE

DÉLIBÉRATION N° 2025-024

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 07 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

02.07.2025

DATE D’AFFICHAGE

03.07.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures trente mn, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxxxxx

Madame LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Allocation de 15 € aux jeunes de moins de 16 ans exerçant une activité sportive, artistique ou culturelle.

Le Conseil Municipal décide le versement d'une allocation de 15 € aux enfants de moins de 16 ans résidant dans la commune et exerçant une activité physique, artistique ou culturelle, dans une association de GrandSoissons Agglomération.

Cette aide financière sera attribuée uniquement cette année, sur justificatifs (attestation d'inscription auprès de l'organisme, attestation de paiement) et sur demande faite avant le 31 OCTOBRE 2025.

Avis favorable des élus de la Commission d'Action Sociale

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2025-025

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 07 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

02.07.2025

DATE D’AFFICHAGE

03.07.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxxxxx

Madame LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Aide aux familles - Carte SCOL'TUS, année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le tarif de l'abonnement SCOL'TUS passe à 64,50 €
pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Afin d'aider les familles à supporter les augmentations des deux dernières années, dans une
période compliquée financièrement pour tous, Monsieur le Maire propose une aide communale du
coût de la carte 2025-2026.

Elle sera versée aux familles qui en auront fait la demande, avant le 10 octobre, à Mme la
Secrétaire générale de Mairie et qui auront apporté la preuve du paiement auprès du SITUS de la
carte SCOL'TUS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide cette aide pour l'année 2025-2026
- Accepte une aide financière à hauteur de 10 €

Avis favorable des élus de la Commission d'Action Sociale

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date indiquée
ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

DÉLIBÉRATION N° 2025-026

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 07 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

02.07.2025

DATE D'AFFICHAGE

03.07.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures trente mn,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoints ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN
Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine

Absent(s) excusé(s) : xxxxxxxxxxxx

Madame LAMBIEL Virginie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Acquisition d'un lave-vaisselle et matériels de cantine.

M. Gilles Gadret, Conseiller municipal, présente le projet de remplacement du lave-vaisselle de la
cantine par du matériel professionnel qui apporte praticité, économie de temps et de produits. Afin
d'être optimal et de respecter les normes d'hygiène, il est nécessaire d'ajouter d'autres
équipements en INOX.

La Commission Cantine a retenu le devis de la Société FR Grandes Cuisines, située dans le 59.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▫ Décide l'acquisition d'un lave-vaisselle et divers matériels destinés à la cantine scolaire (Tables
de travail, armoire inox portes coulissantes, ...)

▫ Retient le devis de la Société FR Grandes Cuisines (59480 La Bassée) qui s'élève à 5.601,97 €
HT / 6.722,36 € TTC.

▫ Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du fonds de concours
à hauteur de 50 % dans le cadre « du droit de tirage ».

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

▫ Prévoit le virement de crédit suivant :

Opération 269 (Matériels) / Compte 2188 : + 7.000 €

Opération 273 (Projet salle communale) / Compte 2131 : - 7.000 €

Avis favorable de la Commission Cantine

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date indiquée
ci-dessus et de sa publication.

Le Maire
Anthony GRANDO

